

Le commerce entre la Haute-Volta et la Gold-Coast au cours de la période coloniale (1920 à 1960).

Seydou Oumar KANE

Département d'Histoire

Université Pr Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

E-mail : seydou_o_kane@yahoo.fr

Résumé

La Haute-Volta et la Gold-Coast, bien que rattachées à différentes puissances coloniales et rivales à savoir la France et l'Angleterre¹, avaient conservé leurs relations commerciales qui dataient de la période précoloniale. Au cours de l'occupation de l'Ouest-africain par les grandes puissances (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Portugal), à la suite de la Conférence de Berlin (1884-1885), les deux colonies, en contournant les contraintes frontalières, échangeaient de nombreuses marchandises. Les unes, à l'instar des bandes de coton, du poisson séché ou fumé et des noix de cola, étaient issues de la culture, de la pêche et de l'artisanat locaux. Les autres, composées de divers produits manufacturés (tissus imprimés, fils de coton, bicyclettes, machines à coudre, lampes de poche et accessoires) étaient fournies par les industries européennes. A cause de la fraude, le trafic n'était pas entièrement soumis au contrôle de la douane.

Mots-clés : colonie, frontière, commerce, produits.

Abstract :

Upper-Volta and the Gold-Coast, though attached to different and rival colonial powers namely France and England, maintained their trade relations from the pre-colonial period. During the occupation of Western Africa by the great powers (Germany, France, Great-Britain, Portugal), after the Conference of Berlin (1884-1885), the two

¹ Les régions de la future Haute-Volta furent conquises par la France au XIX^{ème} siècle et intégrées, à partir de 1904, dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger. Le 1^{er} mars 1919, un décret gouvernemental détacha du Haut-Sénégal et Niger les cercles de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Dédougou, Fada N'Gourma, Dori et Say pour constituer la colonie de Haute-Volta. Elle fut démantelée en 1932 et reconstituée en 1947. La Gold-Coast fut découverte par les Portugais au cours du XV^e siècle. En 1821, la couronne britannique en prend possession et fonde la colonie de la Gold-Coast.

colonies, by passing the constraints of the border, exchanged several goods. Some, like cotton strips, dried or smoked fish and cola nuts, were derived from local cultivation, fishing and handcraft. The others, such as various manufactured products (printed cloths, cotton string, bicycles, sewing machines, torches and accessories), were supplied by European industries. Because of fraud, the trade was not entirely under custom's control.

Keywords: colony, border, trade, products.

Introduction

L'une des raisons fondamentales de la constitution de la colonie de Haute-Volta, par le décret du 1^{er} mars 1919, fut d'ordre économique. En effet, indépendamment des intérêts immédiats de la métropole (approvisionnement en matières premières et écoulement de produits manufacturés), le but essentiel était la mise en valeur des régions considérées comme en retard du point de vue de leur développement économique et d'orienter le courant commercial vers les colonies françaises :

« Il s'agissait de prendre sur place la direction du courant, nettement orientée vers la Gold-Coast, en vue de le dériver vers nos propres colonies du Sud : Côte d'Ivoire et éventuellement le Dahomey. La réorganisation donnera l'autonomie à une administration qui devra résolument se tourner vers ses ports d'évacuation normale qui seront Bassam et plus tard peut-être Cotonou »(ANS, 2G 21/13 : 1921).

Le port de Lomé, entré dans la sphère d'influence française après la Première Guerre mondiale (1914-1918), pouvait aussi servir de porte de sortie naturelle pour la Haute-Volta.

La France, soucieuse de renforcer les relations économiques entre ses colonies, avait-elle réussi à freiner les échanges commerciaux entre la Haute-Volta¹ et la Gold-Coast² ?

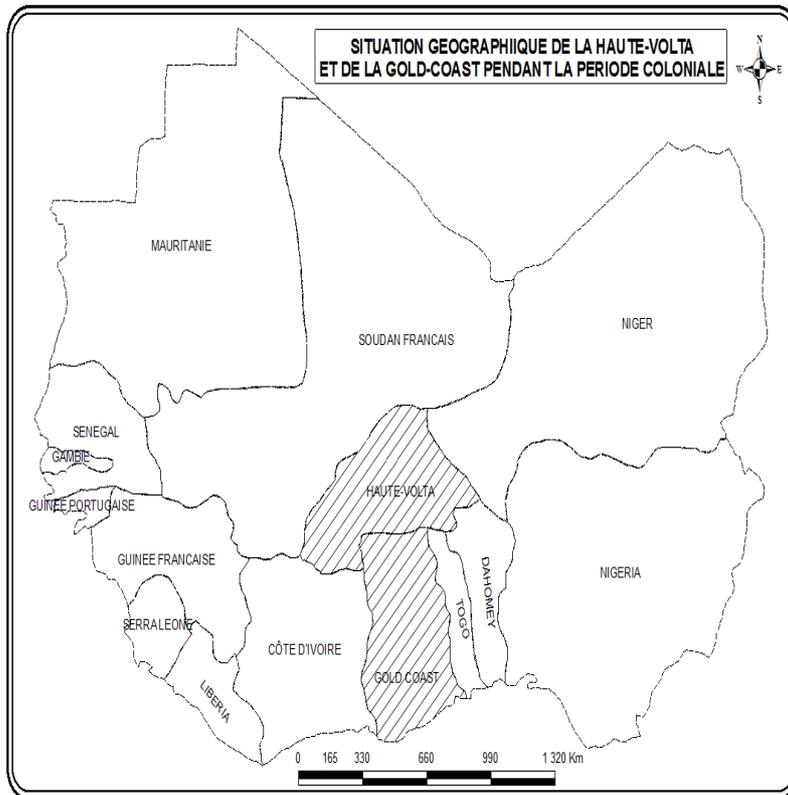
Cette étude montre que, malgré des mesures de protection, le commerce entre la colonie française et la possession anglaise avait

¹ En 1960, la Haute-Volta proclama son indépendance. Elle devint le Burkina Faso à partir de 1984.

² En 1957, fut proclamée l'indépendance de la Gold-Coast. Le territoire fut rebaptisé Ghana par les nouvelles autorités.

parfaitement évolué jusqu'en 1960¹. L'analyse s'appuie sur des sources constituées pour l'essentiel d'archives coloniales. Des ouvrages donnant de nombreux renseignements sur le commerce colonial ont été aussi consultés.

Le texte est structuré autour des axes suivants : d'abord, la réglementation des échanges commerciaux, les courants commerciaux puis les produits importés et exportés.



Sources: Jacques Valette: La France et l'Afrique.
L'Afrique subsaharienne de 1914 à 1960, Paris, SEDES, 1984.

Avril 2016

¹ Cet article exclut les opérations commerciales portant sur le bétail. Elles sont traitées spécialement dans une précédente étude.

I. La réglementation des échanges commerciaux

Plusieurs lois, à caractère commercial, avaient règlementé les échanges de marchandises entre les empires français et anglais. Elles s'inspirèrent, la plupart du temps, du principe de la protection des intérêts métropolitain et local.

I.1. Le cadre global de la législation commerciale

Vers la fin du XIX^e siècle, l'entrée en vigueur de la législation régissant le commerce entre les colonies françaises et anglaises en Afrique de l'Ouest fut déterminée par la signature de la Convention du 14 juin 1898 par Gabriel Hanotaux (ministre des Affaires étrangères de la France), et Edmond Manson, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris (Salmon, 2003 : 738). Elle limita les possessions françaises de la Côte d'Ivoire et du Dahomey et les colonies britanniques de la Gold-Coast et du Nigeria ainsi que les sphères d'influence des deux puissances occidentales près du Niger¹.

Certes, la convention fut conçue pour aplanir les différends territoriaux franco-britanniques, mais elle entérinait, en même temps, le particularisme douanier des colonies anglaises du Nigeria et de la Gold Coast, d'une part, et des possessions françaises du Dahomey et de la Côte d'Ivoire, d'autre part. Rendue exécutoire par le décret du 27 juin 1899, la convention instituait donc deux zones douanières en AOF. En effet « *tandis que le reste de la Fédération était dite zone libre, la Côte d'Ivoire et le Dahomey y tombaient sous l'appellation de zone conventionnelle* » (Sidibé, 1998 : 70) qui offrait des avantages multiples sur le plan commercial. Les deux colonies appliquaient un tarif douanier unique de 10 % alors que dans les autres possessions, les produits étrangers subissaient une surtaxe de 7 % et la préférence accordée à la métropole soumettait ses produits à un droit de 5 % (Sidibé, 1998 : 71).

A la fin du XIX^e siècle, le désir de chaque Etat de placer ses produits ou ses capitaux et l'immixtion des groupes financiers et industriels dans les affaires politiques aiguës les rivalités entre la France et l'Angleterre. Alors, la colonisation apparut comme l'une des formes les plus sûres de l'expansion et de l'accaparement de

¹Les frontières entre les colonies étaient précisées par des parallèles, des méridiens, des montagnes, des cours d'eau et des bornes. Celles-ci pouvaient être éloignées les unes des autres de 13 km et constituées d'arbres marqués au feu ou au goudron.

territoires. Sans tarder, les empires coloniaux devinrent très puissants et s'étendirent considérablement à la veille de la Seconde Guerre mondiale : « *En 1932, l'empire britannique représente environ le quart des terres émergées et l'empire français comprend plusieurs territoires en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et les restes des possessions de l'Ancien régime* » (Jolly, 1996 : 13).

Dans le but de renforcer les liens économiques entre la Grande-Bretagne et son empire, des dispositions politiques et fiscales instaurèrent le protectionnisme au sein du *Commonwealth*. En effet, les Accords d'Ottawa, signés en 1932, en y introduisant la préférence impériale, obligeaient chaque pays membre de l'organisation à appliquer, pour les produits en provenance d'un autre pays membre, des tarifs douaniers inférieurs à ceux qui étaient acquittés par les marchandises importées des pays tiers. Ces tarifs impériaux préférentiels étaient inférieurs de 10 à 50 % comparativement au tarif général. En 1934, dans les possessions britanniques, les importations en provenance de l'empire furent davantage protégées par des droits de douane qui frappaient les marchandises en provenance de l'étranger à 100 % (Boahen, 1989 : 296).

En AOF, le durcissement du protectionnisme se manifesta aussi comme le moyen de mettre le commerce (entre les territoires de la Fédération et entre la Fédération et la métropole) à l'abri de la concurrence. Il favorisa, le 5 décembre 1950, l'entrée en vigueur du nouveau tarif qui fut une véritable entrave aux importations en dehors de l'Union française en alourdissant la surtaxe sur les produits étrangers par une majoration des droits de douane. La réforme du régime douanier par le décret du 14 octobre 1954 ne bouleversa pas le dispositif en vigueur :

« La Fédération voyait tout simplement ses liens avec la métropole se resserrer : la taxation des marchandises ne subit pas de modification sensible, si ce n'est dans le sens d'une plus large ouverture aux produits des pays qui composaient l'Union française et qui furent, à quelques rares exceptions près, admis, comme les produits métropolitains et algériens, en franchise de droits de douane » (Sidibé, 1998 : 72).

Les produits étrangers subirent une surtaxe à leur entrée en AOF jusqu'en 1960. La combinaison des formes classiques de la protection amena également la France à contingenter et à soumettre à l'obtention d'une licence l'importation des marchandises étrangères dans ses colonies. L'exportation sur l'étranger était placée sous le contrôle de l'Office colonial des changes.

L'impact de la protection impériale sur l'économie demeurait d'un intérêt capital. Les matières premières produites dans les colonies étaient réservées aux industries métropolitaines qui, en retour, les inondaient de produits manufacturés. En plus, l'accroissement de la fiscalité de porte valorisait les revenus de l'AOF¹.

La France manifesta sa volonté de conserver les avantages économiques émanant de la politique protectionniste en s'appuyant sur la législation qui régissait le commerce entre la Haute-Volta et la Gold-Coast.

I.2. La législation commerciale entre la Haute-Volta et la Gold-Coast

Dans les empires français et anglais, chaque colonie disposait d'une production locale qui ravitaillait le marché intérieur et métropolitain. Inversement, elle recevait divers articles manufacturés en provenance de la métropole. Cependant, y régnait la nécessité de transcender les frontières afin d'effectuer des opérations commerciales dans les possessions voisines.

La Haute-Volta et la Gold-Coast furent séparées par une frontière artificielle qui ignorait les réalités sociales :

« A la fin du XIX^e siècle, les gouvernements français et anglais se préoccupent de fixer la limite entre leurs possessions. Cette frontière artificielle partage les populations sans tenir compte des conditions ethniques » (Salmon, 2003 : 736).

L'administration française voulut assigner à la limite qui séparait les deux territoires le rôle, d'une part, de réduire le déplacement des hommes et, d'autre part, de freiner le mouvement commercial entre la Haute-Volta et la possession anglaise. En 1932, cette volonté de diminuer l'intensité de la communication entre les populations frontalières poussa le gouverneur de la colonie française à adopter des mesures qui visèrent à renforcer la surveillance de la frontière :

« J'ai encore constaté, récemment que bien que la frontière soit surveillée, plusieurs individus ont réussi à la franchir clandestinement. Ces passages n'ont pu avoir lieu que par suite de la négligence ou de

¹ « Avant 1945, la fiscalité induite au commerce extérieur servait bon an mal an à financer environ 80% du budget fédéral. En 1955, rien que les droits d'entrée et de sortie procurèrent à la Fédération 18,026 milliards, soit 63% du budget général » : (ANS, 2G 55/55 : 1955).

l'inobservation des consignes données. J'invite, de la façon la plus formelle, les commandants des cercles délimités par la Gold-Coast à prendre toutes les mesures utiles pour empêcher le retour de pareils faits et à renouveler les instructions antérieures » (ADN, carton 1 : 1922).

Selon les instructions antérieures, exception faite des cultivateurs frontaliers (connus tels par les chefs de canton ou de village), personne ne devait franchir la frontière sans l'autorisation spéciale du Haut-commissaire de l'AOF. Responsables de l'exécution des mesures édictées par l'autorité supérieure, les chefs des circonscriptions frontalières étaient nantis du pouvoir de « *refouler tout individu, quelles que soient sa race et sa nationalité, qui ne justifie pas d'un domicile certain ou dont l'activité leur paraît nuisible à la sécurité et au commerce de la colonie* » (ADN, carton 1 : 1922). Ils devaient rendre compte, sans délai, au gouverneur. En plus, une surveillance spéciale devait être exercée sur les sujets britanniques qui, résidant dans les circonscriptions frontalières¹, pouvaient servir d'intermédiaires pour le transport clandestin de marchandises.

Le désir de restreindre le mouvement commercial et de le réorienter en direction des colonies françaises, particulièrement de la Côte d'Ivoire, fut à l'origine de la hausse permanente des taxes douanières au niveau des postes frontaliers. A titre d'exemple, elles atteignaient 326 311 francs en 1924 contre 14 807 francs en 1923 à Pô. Il en résultait donc une augmentation de 311 504 francs. Entre les deux années, le poste de Léo enregistrait une hausse de 18 735 francs. Les taxes douanières constituaient des ressources budgétaires dans toutes les colonies. D'après H. d'Almeida-Topor et M. Lakroum (1994 : 7) : « *L'imposition des taxes douanières aux frontières des colonies alimentait les budgets coloniaux en même temps qu'elle pouvait servir à protéger les intérêts métropolitains* ».

Le trafic transfrontalier découlait des facteurs géographique, économique et social. L'administration coloniale ne pouvait pas le supprimer sans inconvénients socio-économiques. Elle avait usé continuellement de la législation pour que les intérêts du Territoire et de la métropole ne fussent pas lésés.

Les clauses de *modus vivendi*, entrées en vigueur le 15 août 1951, définirent les nouvelles conditions dans lesquelles devait s'opérer le commerce avec la Gold-Coast. A l'exportation, les marchandises

¹ Le contrôle des étrangers était tenu à jour. Les sujets britanniques dépourvus de papier d'identité valant permis de séjour étaient déferés en justice puis reconduits à la frontière sous escorte à l'expiration de la peine prononcée à leur encontre.

devaient être présentées au poste ou au bureau de douane le plus proche de la destination. Après vérification ou arbitrage de la valeur, une quittance (comportant le montant des droits perçus et la valeur des marchandises) était délivrée par le chef de poste ou de bureau de douane. A l'importation, le titulaire de la quittance d'exportation n'était autorisé qu'à présenter des marchandises dont la valeur n'excédait pas celle des produits préalablement exportés. Après le contrôle, le chef de poste ou de bureau liquidait les droits exigibles, donnait le bon à enlever et délivrait la quittance des droits de sortie afin de prévenir de son nouvel emploi (ADN, carton 1 : 1951).

Les quittances délivrées à l'exportation et qui servaient aussi de titres d'importation n'étaient valables que pendant deux mois. Les détenteurs étaient tenus de déclarer le montant de leur avoir en monnaie française ou étrangère. Tout transfert de sommes d'argent, particulièrement en monnaie française sans rapport avec le volume des opérations effectuées, faisait l'objet d'une enquête minutieuse et était passible de l'annulation de la quittance d'importation et d'exportation. Ainsi, les autorités coloniales françaises voulurent canaliser les échanges commerciaux avec la Gold-Coast. Comment avaient réagi les populations africaines ?

L'existence de la frontière n'avait pas freiné le fonctionnement du circuit de distribution des produits animé par les négociants africains. En effet, ils s'étaient accommodés aux contraintes fiscales et parvenaient à réaliser des profits, comme l'ont analysé H. d'Almeida-Topor et M. Lakroum (1994 : 16) : « *Les Africains s'étaient vite adaptés aux différences de tarif qui leur permettaient d'amasser des bénéfices de part et d'autre de frontières artificielles qui avaient souvent fragmenté des peuples sans modifier leurs liens culturels* ». Une contre bande active entre la Haute-Volta et la Gold-Coast avait été également suscitée par la frontière. Elle était organisée dans le but d'échapper aux tracasseries des politiques coloniales. Des véritables réseaux (desquels faisaient partie des populations frontalières) renseignaient les contrebandiers sur les tournées des douaniers et sur les endroits surveillés. La contrebande, facilitée par la connaissance du terrain, était une activité répandue bien que son montant ne fût pas évalué par la documentation.

La législation du commerce entre les deux colonies fut caractérisée par l'adoption de mesures administratives (relatives à la surveillance de la frontière), la hausse des taxes douanières et la réglementation des importations et des exportations. Son impact ne fut pas très significatif sur le trafic frontalier.

II. Les courants commerciaux et les produits dominants

Les principaux courants commerciaux de nature officielle avaient été organisés par les autorités coloniales. Elles les avaient orientés en direction des postes frontaliers en visant l'objectif de se donner le moyen de contrôler le mouvement commercial.

II.1 Le trafic par les postes frontaliers

Bien que situé à plus de 80 km de la frontière (ADN, carton 1 : 1925), le poste de Tenkodogo présentait la physionomie classique des marchés frontaliers. Il était relié à la Gold-Coast par l'axe routier Tenkodogo-Bittou-Bawku (Gold-Coast).

A la sortie, les colporteurs acheminaient vers la colonie anglaise des bandes de coton de fabrication locale, du beurre de karité, des épices (piment...), des oignons, du poisson séché ou fumé. Au retour, ils ramenaient des noix de cola, des produits vivriers (notamment du riz), des fils de coton, des tissus imprimés, des machines à coudre, de la verroterie, des articles de ménage, des lampes de poche, des bicyclettes, des pièces détachées de rechange et de l'outillage divers.

A ces échanges de base entre pays limitrophes s'ajoutait un commerce de transit. Il était organisé entre les deux colonies voisines de la Haute-Volta (le Soudan français et le Niger) et la colonie anglaise. Le Soudan français était relié à la Gold-Coast par plusieurs routes¹. La communication entre le Niger et la Gold-Coast était assurée par la voie Niamey-Gothèye-Dori-Koupéla-Tenkodogo-Bittou-Bawku (ADN, carton 2 : 1947-1950).

Les courants de commerce étaient encore diversifiés par l'exploitation de circuits organisés entre le Sud voltaïque et la colonie anglaise :

« Les mesures de protection ne freinent pas l'évolution du mouvement commercial entre la Haute-Volta et la Gold-Coast. En dehors du poste frontalier de Tenkodogo, l'évolution des échanges commerciaux est

¹ Les principaux axes routiers étaient : Mopti-Ouahigouya-Ouagadougou-Koupéla-Tenkodogo-Bittou-Bawku ; Mopti-Ouahigouya-Ouagadougou-Pô-Gold-Coast ; Mopti-Ouahigouya-Ouagadougou-Léo-Gold-Coast ; San-Dédougou-Koudougou-Ouagadougou-Pô-Gold-Coast ; San-Dédougou-Koudougou-Ouagadougou-Léo-Gold-Coast ; Sikasso-Bobo-Dioulasso-Ouagadougou-Pô-Gold-Coast ; Sikasso-Bobo-Dioulasso-Ouagadougou-Léo-Gold-Coast ; Sikasso-Bobo-Dioulasso-Gaoua-Gold-Coast ; Sikasso-Bobo-Dioulasso-Ouessa-Gold-Coast.

constatée au niveau des postes frontaliers du Sud (Pô, Léo, Ouessa) et du Sud-Ouest (Nako, Batié) » (ANS, 2G 25/10 : 1925).

Placé sur la route directe Ouagadougou-Navrango-Tamalé (Gold-Coast), Pô restait l'un des plus importants postes frontaliers de la Haute-Volta. Son trafic présentait les caractéristiques suivantes à la sortie : poisson sec, épices, beurre de karité, bandes de coton. A l'entrée, il était plus varié avec une prédominance de noix de cola, des tissus, des bibelots et divers articles manufacturés. Au poste frontalier se croisaient régulièrement des camions français et anglais affectés au transport des marchandises et des voyageurs : « *C'est un poste extrêmement fréquenté. Les véhicules anglais viennent jusqu'à Pô charger et décharger des produits et prendre des voyageurs. Les véhicules français ne dépassent que rarement Pô* » (ANS, 2G 25/19 : 1925).

Le poste attirait également des transporteurs soudanais. Ils prenaient activement part au commerce qui s'effectuait sur l'itinéraire Mopti-Ouahigouya-Ouagadougou-Pô-Gold-Coast. Cette voie, surnommée « *la route du poisson* », servait à écouler le poisson séché ou fumé vers la Gold-Coast et à acheminer les noix de cola vers le Soudan français.

Dans la subdivision de Léo (cercle de Ouagadougou), le poste de Ouessa constituait le passage naturel entre la Haute-Volta et la Gold-Coast. Il était placé sur la route la plus directe entre Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) et les marchés de Tamalé, Nandon, Lawra et Tumu (Gold-Coast). Le trafic portait, à la sortie, sur le poisson séché ou fumé, l'arachide et sur les bandes de coton et, à l'entrée, sur les noix de cola, les bibelots, les tissus imprimés, les bicyclettes...

Dans le cercle de Gaoua, une portion de route reliait Nako à la Volta noire. L'absence de bac sur le cours d'eau ne permettait pas aux camionneurs britanniques d'intervenir assidûment dans le commerce local. Des tissus imprimés et des produits manufacturés étaient importés de la possession anglaise contre des produits du cru exportés par le cercle de Gaoua (ANS, 2G 31/58 : 1931).

Au Sud-Ouest, le poste de Batié entretenait des relations commerciales par la voie qui le reliait au poste anglais de Wa. Le négoce transfrontalier, à la sortie, concernait des produits de cru et, à l'entrée, des tissus imprimés, des noix de cola et quelques articles manufacturés.

En dépit de leur rattachement à différentes puissances coloniales (la France et l'Angleterre), la Haute-Volta et la Gold-Coast demeuraient reliées par plusieurs courants de commerce. Les postes

frontaliers, érigés sur le territoire voltaïque, enregistraient régulièrement, à l'entrée et comme à la sortie, diverses sortes de marchandises.

II.2. L'estimation des principaux produits importés

De la Gold-Coast, les principaux produits importés étaient les noix de cola, le riz, les bicyclettes et pièces de rechange, les machines à coudre de marque Singer, les fils de coton, les tissus imprimés (en particulier *wast-aprint*) et d'autres objets manufacturés tels que des articles de ménage, des lampes de poche et accessoires (ampoules et piles), de la verroterie et de l'outillage divers.

Le commerce des noix de cola en Afrique de l'Ouest fut antérieur à la colonisation européenne. En effet, dans le cadre des échanges intercommunautaires, existait un important trafic de cola sur l'itinéraire surnommé « *la route de la cola* » qui était « *la plus importante et la plus fréquentée par les caravaniers* » (Kadanga, 2003 : 722).

La production et la commercialisation des noix paraissaient maîtrisées dans les royaumes akan (actuel Ghana), yoruba et édo, situés au Nigeria (Pujolle, 1994 : 43). Suite du déclin de la traite négrière, le commerce de cola fut développé aussi par les Ashantis :

« La disparition progressive de la traite des esclaves dans la première moitié du XIX^e siècle, amena une reconversion spectaculaire de l'économie ashanti : une réorientation vers la production de la cola (grâce à une main-d'œuvre esclave) et sa vente aux peuples soudanais : Dioula, Mossi et Haoussa » (Marguerat, 1988 : 13).

Le contrôle des activités économiques par le royaume ashanti aboutit, en Afrique de l'Ouest, à l'instauration d'un véritable capitalisme précolonial. Les investissements du royaume dans divers produits¹ et son intégration dans les circuits commerciaux très complexes firent accroître les bénéfices.

Le commerce interrégional des noix de cola avait subsisté et s'était développé au temps colonial. Les importations de la Haute-Volta en provenance de la Gold-Coast se chiffrèrent à 170 tonnes en 1920 et à 186 tonnes en 1931(ANS, 2G 25/19 - 2G 31/58 : 1925-1931). La principale source qui alimentait le marché était la zone de l'Ashanti

¹Le royaume ashanti (ayant pour capitale Kumassi) était situé à un carrefour marchand. Outre les noix de cola, il était pourvoyeur d'or et d'ivoire. Le grand marché de Kumassi comptait 400 à 500 marchands en 1898.

délimitée par la ville de Goaso, Sunyani, Tanosou, Sekodumasi, Mampong, Ofinso et Kounso. Le reste des noix provenait d'arbres disséminés dans presque toutes les plantations de la zone humide(ANS, 2G 31/58 : 1931).

Au cours des années 1930, la colonie anglaise résolut de toute force des problèmes qui pouvaient compromettre le commerce des noix de cola. Ils concernaient les lourdes pertes résultant des attaques causées à la noix par le hanneton, la moisissure (provoquée par l'emballage), l'expédition des produits humides et par l'utilisation des ballots encombrants. En plus, la production fut avantagée par l'abondance de terres cultivables : « *La terre cultivable (estimée à 25 % des 238 000 km² de superficie totale du pays) dont une grande partie est utilisable à des fins agricoles, est suffisamment abondante eu égard aux besoins et à la population rurale* »(Union Africaine et Malgache de Coopération Economique, 1964 : 72).

L'extension des surfaces cultivées et le développement des courants d'exportation avaient concouru à accroître les importations de la Haute-Volta à partir de 1947, comme le montre le tableau suivant.

Tableau I : Haute-Volta : importation des noix de cola de la Gold-Coast de 1947 à 1960

Années	Tonnes	Années	Tonnes
1947	693	1954	904
1948	710	1955	761
1949	869	1956	813
1950	799	1957	884
1951	800	1958	912
1952	871	1959	949
1953	896	1960	980
Total	5638	Total	6 203

Sources : Archives nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G47/60-2G57/40, Haute-Volta, rapports économiques annuels, 1947-1957- Archives diplomatiques de Nantes, carton 211, Haute-Volta, réglementation des importations, 1955-1960.

Les noix de cola (destinées à la consommation des habitants de la Haute-Volta, du Soudan français et du Niger) constituaient la plus importante partie des expéditions de marchandises par la Gold-Coast

en direction de la Haute-Volta. De 1947 à 1960, la colonie française avait importé 11 841 tonnes dont 5 638 tonnes de 1947 à 1953 et 6 203 tonnes de 1954 à 1960 (cf. Tableau I). La moyenne annuelle des importations se situait autour de 847,33 tonnes. A travers les différents postes frontaliers, le ravitaillement était assuré par les marchés de Kampelgou, Tamalé, Oua, Bawku, Bolga, Kumassi. Cependant, cette diversification des sources d’approvisionnement ne fut pas préjudiciable au trafic des noix de cola entre la Haute-Volta et la Côte d’Ivoire (Kane, 2014 : 407).

Les autres importations étaient dominées par les céréales, comme l’indique le tableau ci-dessus.

Tableau II : Haute-Volta : importation de produits divers de la Gold-Coast de 1947 à 1960

Années	Riz (Tonne)	Fils et tissus imprimés (Tonne)	Articles confectionnés en tissus imprimés (Tonne)	Machines à coudre (Unité)	Bicyclettes (Unité)	Autres objets manufacturés (Tonne)
1947	180	39	54	34	59	86
1948	199	40	60	38	67	82
1949	297	47	72	47	64	94
1950	298	50	69	56	70	12
1951	137	53	52	61	80	49
1952	128	47	40	64	70	52
1953	132	32	48	70	94	63
1954	141	17	72	70	55	14
1955	154	41	61	58	99	34
1956	182	49	24	44	77	39
1957	197	54	37	59	63	27
1958	111	67	43	38	84	46
1959	150	70	54	22	63	17
1960	101	77	62	47	77	58
Total	2 407	683	748	708	1 022	673

Sources : Archives nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G47/60-2G57/40, Haute-Volta, rapports économiques annuels, 1947-1957- Archives diplomatiques de Nantes, carton 211, Haute-Volta, réglementation des importations, 1955-1960.

Les importations de riz, évaluées à 2 407 tonnes, demeuraient nettement supérieures à celles des produits textiles (fils, tissus imprimés, articles confectionnés en tissus imprimés) qui équivalaient à 1 431 tonnes (cf. Tableau II). Le commerce des fils, des tissus imprimés et des articles confectionnés en tissus imprimés, en provenance de la colonie anglaise, était limité afin de réserver le marché colonial à la production de l'industrie textile de la métropole. L'entrée des machines à coudre, des bicyclettes et d'autres objets manufacturés obéissait au même principe de la protection.

Les importations en provenance de la Gold-Coast furent constituées de produits d'origine agricole (noix de cola, riz) et de marchandises manufacturées. Elles furent plus variées comparativement aux exportations.

II.3. L'évaluation des principales exportations de produits

Les marchandises exportées vers la Gold-Coast comprenaient principalement des bandes de coton et du poisson séché ou fumé.

Produites par les tisserands à partir des fils de coton (fournis généralement par l'artisanat traditionnel féminin), les bandes de coton étaient très recherchées en Gold-Coast. Elles servaient couramment à confectionner des vêtements pour toutes les générations.

La commercialisation des étoffes de coton était antérieure à la présence des Européens en Afrique occidentale. Effectivement, avant la colonisation européenne, les zones de production de coton, situées dans l'Ouest africain, fournissaient la cotonnade qui était utilisée pour l'habillement des Ashantis.

A partir du XVII^e siècle, les tissus en coton en provenance de l'Europe furent introduits en Afrique noire, mais les cotonnades locales demeurèrent compétitives, comme le soulignait J.Giri (1994 : 232) :

« Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les tissus européens sont surtout des tissus en laine, lourds, inadaptés aux besoins africains, et ils sont eux-mêmes produits artisanalement. Ni leur prix, ni leur qualité ne les rendent compétitifs sur les marchés sahéliens. Les cotonnades indiennes sont mieux adaptées au marché et moins chères, mais elles restent des produits relativement luxueux ».

Malgré la production de cotonnades à bon marché par les usines du Lancashire (région industrielle de la Grande-Bretagne), les tissus de fabrication africaine étaient restés les véritables concurrents des produits introduits dans les colonies anglaises par les marchands

européens. Par exemple, en 1830, les cotonnades du Lancashire, proposées à un prix inférieur à celui des tissus locaux, n'arrivèrent pas à s'écouler à Nupe (Giri, 1994 : 232).

Les cotonnades en provenance de l'Europe ne s'accommodaient pas aux exigences de la clientèle africaine. En Afrique noire, le vêtement avait un rôle plus social que protecteur contre les intempéries. Dans chaque région, l'offre devait donc se conformer à la demande.

Au cours du XX^e siècle, les manufactures européennes s'étaient adaptées aux marchés africains. Leur production avait commencé à envahir d'abord les régions côtières ensuite les zones de l'intérieur. Ce bouleversement d'ordre économique contribua à faire varier la consommation des articles à base de coton en Gold-Coast.

**Tableau III : Gold-Coast : importation de cotonnades, cotons
cousus et fils de coton de 1924 à 1928**

Nature des produits	1924		1925		1926		1927		1928		Total	
	Quantité (kg)	Valeur (livre sterling)										
Cotonnade en pièces	221	10 800 2	321 57	14 046 1	331 300	13 481	491 64	16 481	408 94	14 208	1 775	69 016
Blanchies	791	76	7	00	405 850	212	5	212	7	168	260	968
Teintées	221 74	11 516 6	410 38	20 285 2		17 263	812 80	32 239	619 71	24 421	2 470	105 726
Cotonnades tissées	0	24	3	84	388 825	652	8	752	5	064	496	376
Fils teintés	333 25	16 816 8	463 24	25 285 0	1 845 68	18 964	709 01	30 762	520 37	21 741	2 414	113 570
Ecrues	1	80	8	88	4	560	4	540	7	708	715	856
Imprimées	112 54	3 208 50	209 57	5 518 00	62 750	5 011 9	303 29	5 920 8	168 58	3 452 4	1 027	23 111
Cotons cousus	4	0	2	0	175 360	56	2	76	1	08	152	740
Fils de coton	1	104 135	1 956	157 061		134 122	2 529	168 999	2 296	152 104	9 939	716 423
	310 38	572	605	500		864	674	176	930	084	277	196
	4	3 404 54	36 483	3 191 88		4 907 5	66 302	4 731 2	60 440	4 556 7	267 73	20 791
	41 759	4	232	4		48	267	20	200	52	4	948
	1 43	6 412	110	9 349		5 941	254	7 902	322	6 385	1 018	35 990
	274	536		352		088		024		504	320	504

Sources : Archives nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G29/16, Haute-Volta, rapport économique, premier trimestre 1929.

L'écoulement des produits en provenance de l'Europe, particulièrement des cotonnades tissées et imprimées, dominait les autres importations et témoignait du contrôle du marché des tissus par les firmes anglaises. De 1924 à 1928, il atteignait 9 939 tonnes pour une valeur de 716 423 196 livres sterling contre 2 414 tonnes (113 570 856 livres sterling) pour les cotonnades tissées aux fils teintés et 1 027 tonnes (23 111 740 livres sterling) pour les cotonnades tissées écruës (cf. Tableau III). L'importation des cotonnades en pièces teintées fut presque le double (2 470 tonnes pour 105 726 376 livres sterling) de celle des cotonnades en pièces blanchies (1 775 tonnes d'une valeur de 69 016 968 livres sterling) en raison de la supériorité de la qualité des premières. Mais, bien que supérieure en termes de poids, elle rapportait moins comparativement aux cotonnades tissées aux fils teintés (105 726 376 livres sterling contre 113 570 856 livres sterling).

Les cotonnades écruës provenaient essentiellement de la Haute-Volta.

Tableau IV : Haute-Volta : exportation de bandes de coton en tonnes à destination de la Gold-Coast de 1920 à 1930

Années	Quantités	Années	Quantités
1920	167	1926	200
1921	177	1927	240
1922	190	1928	142
1923	170	1929	100
1924	100	1930	63
1925	141	1931	48
Total	945	Total	793

Sources : Archives nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G30/46-2G31/4058, Haute-Volta, rapports économiques annuels, 1930-1931.

En établissant une comparaison entre les Tableaux III et IV, on observe que les bandes de coton exportées de la Haute-Volta vers la Gold-Coast continuaient à se vendre avantageusement sur le marché. En effet, par rapport aux importations de la possession anglaise, les ventes de la colonie française représentaient 89,28 % en 1924, 67,46 % en 1925, 85,83 % en 1926, 79,20 % en 1927 et 84,52 % en 1928. De 1924 à 1928, sur 1 025 tonnes de

cotonnades écrues importées par la Gold-Coast, 823 tonnes provenaient de la Haute-Volta, soit 80,29 %.

Après sa reconstitution en 1947 (en rappel, la colonie avait été supprimée en 1932 et répartie entre la Côte d'Ivoire, le Niger et le Soudan français), la Haute-Volta redevint le grand pourvoyeur de bandes de coton, comme l'atteste le tableau suivant.

Tableau V : Haute-Volta : exportation de bandes de coton en tonnes à destination de la Gold-Coast de 1947 à 1960

Années	Quantités	Années	Quantités
1947	87	1954	367
1948	234	1955	502
1949	123	1956	570
1950	102	1957	583
1951	86	1958	520
1952	99	1959	586
1953	152	1960	597
Total	883	Total	3725

Sources : Archives Nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G47/60-2G57/40, Haute-Volta, rapports économiques annuels, 1947-1957- Archives Diplomatiques de Nantes, carton 211, Haute-Volta, réglementation des exportations, 1955-1960.

A compter de 1954, les opérations commerciales se consolidèrent davantage, ce qui traduisait une forte augmentation des exportations. Elles atteignirent plus de 500 tonnes en 1955 et près de 600 tonnes en 1960 (cf. Tableau V). L'administration coloniale française n'était parvenue à amoindrir le courant commercial des bandes de coton vers la possession anglaise.

L'évolution du commerce du poisson séché ou fumé avait été similaire à celle des bandes de coton.

Tableau VI : Haute-Volta : exportation de poisson séché ou fumé en Gold-Coast

(100 francs locaux le kg)

Années	Kg	Prix	Années	kg	Prix
1920	91	9 100	1947	150	15 000
1921	90	9 000	1948	184	18 400
1922	92	9 200	1949	170	17 000
1923	99	9 900	1950	148	14 800
1924	130	13 000	1951	120	12 000
1925	153	15 300	1952	100	10 000
1926	169	16 900	1953	100	10 000
1927	180	18 000	1954	222	22 200
1928	180	18 000	1955	168	16 800
1929	193	19 300	1956	170	17 000
1930	90	9 000	1957	183	18 300
1931	87	8 700	1958	230	23 000
-	-	-	1959	234	23 400
-	-	-	1960	239	23 900
Total	1 554	155 400	Total	2 418	241 200

Sources : Archives nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G30/46-2G31/4058, Haute-Volta, rapports économiques annuels, 1930-1931. Archives nationales du Sénégal, série G, sous-série 2G, 2G47/60-2G57/40, Haute-Volta, rapports économiques annuels, 1947-1957- Archives diplomatiques de Nantes, carton 211, Haute-Volta, réglementation des exportations, 1955-1960.

En se référant aux 12 années, d'une part, avant la suppression de la colonie et d'autre part, à partir de sa reconstitution en 1947, on constate que, de 1920 à 1931, les exportations s'élevaient à 1 554 kg pour une valeur de 155 400 francs locaux contre 1 945 kg valant 193 900 francs locaux de 1947 à 1958. La quantité de marchandises la plus élevée (coûtant 23 900 francs locaux) fut exportée en 1960 (cf. Tableau VI).

La Haute-Volta et la Gold-Coast échangeaient de nombreuses marchandises contre du numéraire. La valeur annuelle approximative des importations et des exportations était d'une vingtaine de millions de francs. Faute d'un cordon douanier suffisamment efficace, il n'était taxé à la frontière que des quantités relativement faibles de produits.

Conclusion

Conformément à leur statut de puissances coloniales, la France et l'Angleterre avaient promulgué plusieurs décrets qui, favorables au protectionnisme, devaient mettre leurs intérêts économiques à l'abri de la concurrence dans leur sphère d'influence en Afrique de l'Ouest. Mais, les régions ayant constitué, d'une part, la Haute-Volta et, d'autre part, la Gold-Coast entretenaient déjà des relations commerciales au cours de la période précoloniale.

Le tracé de la frontière entre les deux colonies ne fut pas un obstacle à la survivance de l'ancien négoce. En effet, le trafic des bandes de coton et des noix de cola s'était maintenu et même développé en profitant de l'amélioration des moyens de transport tel que l'avènement de l'automobile. Il y avait eu également l'introduction de nouveaux produits dans les échanges commerciaux. Ce fut le cas des tissus imprimés, des machines à coudre, des bicyclettes et autres objets manufacturés en provenance de l'Europe.

Les opérations commerciales avec la Gold-Coast avaient été moins intenses, comparativement à celles qui étaient effectuées entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire. Mais, les autorités françaises n'avaient pas réussi à soustraire totalement la colonie à l'attraction économique de la Gold-Coast et des firmes anglaises.

Le mouvement commercial fut difficilement contrôlable car une partie du trafic se déroulait, sans l'utilisation de véhicules, sur des pistes de brousse. Ces voies de communication étaient souvent hors de tout contrôle douanier. Ainsi, des recettes considérables échappaient au budget colonial.

Sources

Archives diplomatiques de Nantes :

- carton 1, Haute-Volta, extrait de la correspondance du gouverneur de la Haute-Volta adressée aux commandants de cercles, mars 1922.
- carton 1, Haute-Volta, courants commerciaux, réglementation de la surveillance de la frontière, 1922, 1925, 1951.
- carton 2, Haute-Volta, état des routes, 1947-1950.
- carton 211, Haute-Volta, réglementation des importations et des exportations, 1950-1960.

Bibliographie

- Almeida-Topor H. d'. et Lakroum M., 1994, *L'Europe et l'Afrique. Un siècle d'échanges économiques*, Paris, Armand Colin, 235 pages.
- Boahen A.A., 1989, *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique sous la domination coloniale 1880-1935*, édition abrégée, Paris, Présence Africaine / Edicef/UNESCO, 544 pages.
- Giri J., 1994, *Histoire économique du Sahel*, Paris, Karthala, 259 pages.
- Jolly J., 1996, *Histoire du continent africain*, Tome II, *Du XVII^e siècle à 1939*, Paris, L'Harmattan, 226 pages.
- Kadanga K., 2003, Problématique de la fixation de la frontière entre le Togo et le Burkina sous la période coloniale in Madiéga Y.G. et Nao O. (éds.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome I, Paris, Karthala - P.U.O., pp. 721-734.
- Kane S.O., 2014, La contribution de rail au renforcement du mouvement commercial entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire à la veille de la proclamation de l'indépendance en 1960 in *Lettres d'Ivoire, Revue Scientifique de Littératures, Langues et Sciences Humaines*, Université Alassane Ouattara, n° 018 (B)-juin 2014, pp.397-423.
- Marguerat Y., 1988, Kumassi, l'espace et le temps : trois siècles d'évolution d'une grande ville africaine in Coquery-Vidrovitch C., (éd.), *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 9-25.
- Pujolle T., 1994, *L'Afrique noire*, Paris, Flammarion, 126 pages.
- Salmon P., 2003, La fixation de la frontière entre la Haute-Volta et la Gold Coast in Madiéga Y.G. et Nao O., (éds.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome I, Paris, Karthala-P.U.O., pp. 735-766.
- Sidibé S., 1998, Commerce extérieur, protectionnisme impérial et distorsions économiques dans la Côte d'Ivoire coloniale : aux sources d'une croissance mal développée in Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, *La France et l'outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, Actes du colloque tenu à Bercy les 13, 14 et 15 novembre 1996, Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financières de la France, pp. 69-81.
- Union Africaine et Malgache de Coopération Economique, 1964, *Etude monographique de trente et un pays africains, volume*

2, *Haute-Volta, Côte d'ivoire, Ghana, Togo, Dahomey, Nigéria, Niger*, Paris, C.O.G.E.R.A.F., 234 pages.